



COMMUNIQUÉ FEDERAL

Les Juges de piste

Remise en action officielle de la fonction de Juge de Piste en format test d'ici la fin de saison.

Nîmes, le 30 aout 2022 : A la demande officielle de l'APCC, Association des Présidents de Courses Camarгуaises, association licenciée au sein de la FFCC, la fonction de **Juge de piste**, inscrite dans les textes fédéraux qui avait été mise en sommeil depuis quelques années, est relancée en phase test d'ici la fin de la saison pour une dizaine de courses.

Rappel de l'article 135 – Les juges de piste, titulaires de la licence fédérale sont désignés par la Fédération. Ils ont pour unique tâche d'apporter une **aide au Président de course** à qui incombe la responsabilité de la décision finale. Selon la taille des pistes ils seront de 1 à 3 aux emplacements désignés par le Président mais toujours en contre-piste.

Dans le cadre des règlements fédéraux, la mission des juges de piste en appui des Présidents Courses, a pour objectif de veiller scrupuleusement à **l'intégrité, et à l'équité sportive** en piste.

Un bilan sera fait en fin de saison pour apprécier la suite à donner à cette phase test pour les prochaines saisons.

Licenciés de la FFCC pour remplir cette mission, comme les présidents de Courses, ils officient en qualité d'arbitres. A ce titre, **tout comportement non conforme** à leur encontre s'inscrira dans le cadre du **processus disciplinaire de la FFCC**.

Avec notre meilleure considération fédérale.

Nicolas TRIOL - Président de la FFCC